

# L'ÉVÉNEMENT

**TERRITOIRES** Président du Parlement rural français, le Cantalien Bernard Delcros a réagi positivement à l'annonce d'un plan France Ruralités, tout en appelant le gouvernement à une politique cohérente.

## L'heure de la ruralité va-t-elle enfin sonner ?

B. PARRET

**F**in 2022, Bernard Delcros l'affirmait, le balancier était en train de revenir, lentement mais sûrement, en faveur de la ruralité. Vendredi 16 mars, au lendemain de l'annonce par Élisabeth Borne du plan France Ruralités (lire ci-dessous), sa conviction s'est renforcée : 2023 va marquer une étape décisive pour l'avenir des territoires ruraux. ZRR, dotation aux communes pour la rémunération des aménités rurales, ZAN : sur ces trois points au moins, les choses semblent bien engagées conformément à la résolution du Parlement rural français (que préside le sénateur cantalien) adoptée le 26 mai.

### Les ZRR pérennisées

Cheval de bataille du parlementaire cantalien, les zones de revitalisation rurale (ZRR) seront pérennisées au-delà du 31 décembre 2023, s'est engagée la Première ministre. Une annonce qui vient couronner les efforts permanents de Bernard Delcros en faveur de ce dispositif, objet d'une proposition de loi qu'il a déposée début juin et qui a reçu 170 signatures de sénateurs (dont Stéphane Sautarel) représentant tous les groupes politiques du Sénat. "Elle (Élisabeth Borne) a même accepté un dispositif à deux niveaux : des communes classées ZRR et d'autres, plus fragiles, en ZRR+, ça ne règle pas tout mais c'est déjà une vraie satisfaction", se félicite Bernard Delcros qui, dans sa PPL, propose une révision des critères des ZRR. Les communes à faible densité de population et au revenu fiscal par habitant modeste seraient ainsi classées en ZRR avec une disposition complémentaire : d'office, tous les départements dont la densité est inférieure à 35 habitants/km<sup>2</sup> et la population en baisse de plus de 4 % sur 1999-2019, seraient intégralement classés en ZRR. Cela



"Investir pour les territoires ruraux, c'est investir pour l'avenir", estime le président du Parlement rural français pour qui la ruralité est une réponse aux enjeux actuels : environnement, climat,...

concernerait six départements dont le Cantal. Deuxième niveau, renforcé, le ZRR+, pour les communes soumises à des dynamiques défavorables sur au moins dix ans (faiblesse du potentiel fiscal communal en plus des deux critères pré-cités). Réponse sur ce dossier à l'automne dans le cadre de l'examen du projet de loi des finances 2024. "Je défendrai un dispositif ZRR autour de trois piliers : le soutien au commerce, à l'artisanat, à l'installation de professionnels de santé ; le secteur médico-social, notamment en faveur des associations d'aide à domicile au bord de la rupture, et un soutien important aux collectivités", fait savoir le sénateur. Deuxième bonne nouvelle, conforme là encore à l'une des revendications du Parlement rural : la dotation spécifique allouée aux communes pour la protection de la biodiversité et la

valorisation des aménités rurales (services rendus à la société) créée il y a deux ans, sera non seulement prolongée mais son enveloppe devrait être plus que doublée. Elle passera à 100 millions d'euros, à indiqué la cheffe du gouvernement dans la Vienne, contre 40 M€ actuellement. Une cinquantaine de communes en bénéficient dans le Cantal, celles membres du PNR des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac, et celles disposant de site(s) Natura 2000 sur leur territoire. Bernard Delcros plaide pour élargir ce soutien à toutes les communes ayant des dispositifs de protection de la biodiversité.

### Garantie rurale 1 ha, Borne dit oui

Autre dossier, qui avait suscité une levée de boucliers des élus cantaliens et de la France rurale : le ZAN, "Zéro artificialisation nette", imposé indifféremment à toutes

les collectivités à l'horizon 2050. Là encore, la Première ministre a laissé bon espoir, en indiquant que le gouvernement accepterait la demande d'une "garantie rurale" d'un hectare minimum constructible pour chaque commune (sur une décennie). Disposition qui sera débattue par l'Assemblée nationale le 21 juin, mais Bernard Delcros se veut confiant. "Ce n'était pas gagné au départ..."

Le président du Parlement rural se réjouit également des mesures annoncées par l'exécutif sur le fonds de soutien aux commerces

ruraux, la création d'un fonds en faveur des mobilités du dernier kilomètre.... En revanche, s'agissant de l'accès aux soins, il juge la copie insuffisante (déploiement de "médicobus") et milite pour une régulation de l'installation des médecins généralistes et spécialistes à l'instar de celle appliquée pour les pharmaciens et autres professionnels de santé. "Compte tenu de la situation, je considère que pour une période de dix ans, il faut instaurer cette régulation", argumente l'élu. En clair ne seraient conventionnés que les médecins s'installant hors des zones surdotées.

### Cohérence

Bernard Delcros plaide par ailleurs pour une lisibilité à moyen terme (trois ans) en matière de carte scolaire, pour la prise en compte du critère "classes multi-niveaux" dans les petites écoles rurales pour l'affectation de postes d'enseignants, et, dans les petits collèges, pour la limitation de la pluri-affectation des enseignants entre plusieurs établissements, déstructurant ainsi ces derniers. "Investir pour les territoires ruraux, c'est investir pour l'avenir, conclut-il. On ne peut pas d'un côté avoir un plan France Ruralité, et de l'autre, mettre un train de nuit uniquement les week-end et vacances scolaires parisiennes ! Il faut de la cohérence."

P. OLIVIERI

### "PAS DIGNE DE LA COUR DES COMPTES"

■ Le sénateur Delcros a retenu ses qualificatifs pour évoquer les préconisations de la Cour des comptes en matière de trajectoire du cheptel bovin français. "C'est déplacé, simpliste, ce n'est pas digne du travail de la Cour des comptes. On ne peut pas d'un côté vouloir la souveraineté alimentaire et de l'autre vouloir diminuer le cheptel français et faire venir des viandes d'importation. L'agriculture, c'est la seule activité économique qui apporte de l'emploi dans toutes les communes, même les plus petites !"

**FRANCE RURALITÉS** Vers plus de rémunération des aménités et d'exonérations pour les entreprises, a annoncé la Première ministre, présentant son plan France Ruralités.

## Un plan gouvernemental "France ruralités"

**L**a Première ministre, Élisabeth Borne, a présenté "France Ruralités", un plan s'étalant de 2023 à 2027, visant à redynamiser le monde rural, lors d'un déplacement dans la Vienne le 15 juin. Deux axes touchant de près le monde agricole sont inscrits dans le plan : rémunérer davantage les aménités rurales et renforcer l'attractivité avec les Zones de revitalisation rurale (ZRR) au moyen d'exonérations fiscales et sociales. "Le temps de l'exode rural est révolu, les ruralités représentent un modèle de qualité de vie et attirent de nombreux Français", a-t-elle déclaré.

### Aménités : plus de surface protégée, plus de dotations

Les aménités rurales sont, selon le ministère de l'Agriculture, les bienfaits et services que génère le monde rural à l'ensemble de la collectivité sans valorisation marchande en proportion de l'effort investi : alimentation, énergie, biodiversité, les paysages, qualité de l'eau, puits de carbone. Elles seront "définies et reconnues dans la loi, indique le plan. Il s'agira de réformer l'actuelle dotation biodiversité pour la rendre plus incitative." Dès 2024, cette réforme conduira la dotation biodiversité et aménités rurales à une enveloppe nationale de plus de 100 M€,

destinée aux communes rurales "faisant preuve d'un engagement résolu dans cette démarche de valorisation de leurs ressources naturelles", selon le plan. Cette orientation vers une plus forte rémunération des aménités rurales avait été préconisée par le ministère de l'Agriculture dans un rapport de son conseil général en octobre 2020. "Les collectivités rurales devraient, par la préservation de leurs aménités, constituer le moteur des transitions nécessaires au développement durable, sous réserve qu'elles y soient incitées et en reçoivent les moyens", avait-il souligné.

### Un plus pour les territoires les plus vulnérables

L'autre volet, celui de l'attractivité des ZRR prévoit "un nouveau zonage qui identifiera les territoires en déprise démographique et économique", dans lesquels l'appui de l'État sera renforcé. Déjà depuis 1995, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) identifie des ZRR où sont ouvertes des exonérations fiscales et sociales. "Ce zonage arrive à échéance d'ici la fin de l'année. Je le redis solennellement : il n'est pas question de se priver de cet outil essentiel. Nous pérennisons les ZRR, nous les modernisons et nous voulons

consacrer un effort supplémentaire aux territoires les plus vulnérables", a indiqué la Première ministre. Le commerce de proximité est plusieurs fois cité comme étant concerné par les exonérations actuelles et à venir. Interrogé lors d'une conférence de presse si les exploitations agricoles seront éligibles à ces exonérations, Thibaut Félix, conseiller technique de Matignon pour l'aménagement du territoire, a répondu que "l'on n'en est pas encore à ce niveau de détail, mais que le cadre sera défini en concertation avec les parlementaires". Dossier à suivre.